

CÉRÉALES SECONDAIRES

QUESTION SUR L'ADOPTION D'UNE MESURE
TOUCHANT LEUR ÉCOULEMENT PAR LA
COMMISSION DU BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ronald Moore (Churchill): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce ou à son adjoint parlementaire. Étant donné que le Gouvernement a adopté l'an dernier une loi visant à écouler les céréales secondaires par l'entremise de la Commission du blé, le ministre peut-il nous dire si le Gouvernement a l'intention de proclamer cette loi cette année?

M. G. J. McIlraith (adjoint parlementaire au ministre du Commerce): Pour répondre à cette question, il faudrait énoncer le programme ministériel. Je crois devoir laisser ce soin au ministre.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 3 février, sur la motion de M. D. F. Brown, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement de M. Drew et le sous-amendement de M. Coldwell.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je me dois d'employer mes premières paroles dans ce débat, le premier auquel je participe à la Chambre, à dire combien j'apprécie l'avantage que j'ai de représenter la circonscription d'Algoma-Est. Cette circonscription, où vit une population bienveillante et laborieuse, renferme de vastes ressources encore inexploitées, et ses lacs, ses cours d'eau et ses montagnes en font un paradis des touristes. C'est une tâche très difficile que de succéder, comme représentant d'Algoma-Est, à un homme qui est passé à un autre endroit après avoir joui si longtemps de la confiance de ces commettants. Je m'efforcerai, monsieur l'Orateur, de suivre son exemple, tant au point de vue des services qu'il a rendus à ses commettants qu'à celui des nombreuses années qu'il a réussi à passer ici. Je me rends déjà compte qu'il existe un rapport entre les deux.

Je désire aussi féliciter vivement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je suppose que plus tard au cours de la session, nous aurons un débat sur la politique extérieure et peut-être aussi sur la ratification du pacte de l'Atlantique-Nord. Je devrai donc attendre que ces débats aient lieu pour exposer mes vues sur les

affaires extérieures. Aujourd'hui, je veux d'abord commenter quelques-uns des points qu'on a soulevés, au cours du débat, sur les questions internationales, puis je ferai quelques observations générales sur la situation internationale et particulièrement sur le communisme et le pacte de l'Atlantique, qui sont tous deux mentionnés dans le discours du trône.

Si j'ai bien saisi le sens de ses paroles, l'honorable député de Peace-River (M. Low) a laissé entendre dans son discours que le Canada avait commis une erreur en devenant membre de l'Organisation des Nations Unies. Il a ajouté que la mention du pacte de l'Atlantique dans le discours du trône équivalait à l'admission de cette erreur de jugement par le Gouvernement. Si je comprends bien la portée de ses paroles, il semble croire que la faiblesse de l'Organisation des Nations Unies est attribuable à un défaut de structure et que les membres de son groupe se sont rendu compte, lors de la signature de la Charte, de l'insuffisance de l'Organisation des Nations Unies. Personne ne prétend, monsieur l'Orateur, personne n'a jamais prétendu que la Charte des Nations Unies est un document parfait.

En plusieurs occasions, le gouvernement canadien a exprimé l'espoir de voir l'Organisation des Nations Unies s'améliorer sous bien des rapports. Toutefois, la principale difficulté à laquelle l'Organisation est présentement en butte est d'ordre politique plutôt que constitutionnel. A cause des problèmes non résolus qui séparent aujourd'hui l'Union soviétique des autres nations du monde, l'Organisation est actuellement dans l'impossibilité de réaliser tous les objectifs qu'elle s'était assignés ou même la plupart d'entre eux. C'est précisément pour cette raison que le Gouvernement approuve les pourparlers en cours à l'égard du pacte de l'Atlantique-Nord. En posant ce geste nous n'admettons cependant pas que nous avons eu tort de signer la Charte des Nations Unies, en 1945, ni que nous avons tort d'appuyer l'Organisation en 1949.

L'honorable député de Peace-River a abordé certains autres points sur lesquels je m'arrêterai brièvement, car pour l'instant il me serait impossible, je le crains, de les examiner en détail. Il a déclaré que le sort malheureux de Berlin, présentement isolée et privée d'un corridor vers l'ouest, n'a pu résulter d'actes stupides commis il y a quelques années, mais il a laissé entendre qu'il pourrait bien être attribuable, en partie du moins, à l'influence de fonctionnaires perfides. Telles furent, je crois, ses propres paroles. Il a donné à entendre que ce sont peut-être ces fonctionnaires qui ont été responsables, à l'époque, de ce que les troupes